

21.038 demandeurs d'emploi et un taux de chômage stable à 6,3%

Au 28 février 2026, l'ADEM compte 21.038 demandeurs d'emploi résidents disponibles inscrits, ce qui constitue une augmentation de 1.578 personnes par rapport au mois de février 2025 (soit +8,1 % sur un an).

A l'instar des mois précédents, cette hausse concerne particulièrement les demandeurs d'emploi les plus qualifiés (+16,0 %). En revanche, du point de vue des classes d'âge, l'évolution apparaît plus homogène, avec des hausses autour de 8 % sur un an dans chacune des trois tranches considérées (moins de 30 ans, 30 – 44 ans, 45 ans et plus). Du point de vue des métiers recherchés, les constats demeurent semblables depuis plusieurs mois : les hausses les plus marquées concernent les métiers du secrétariat et assistance (catégorie [ROME M16](#)), de l'informatique (catégorie M18), et de la comptabilité (catégorie M12).

Le taux de chômage, corrigé des variations saisonnières, calculé par le STATEC, s'établit à 6,3 %.

Le nombre de nouvelles inscriptions de demandeurs d'emploi résidents a augmenté de 1.6 % sur un an : 2.553 résidents se sont inscrits en février 2026, contre 2.512 en février 2025.

Au 28 février 2026, le nombre de demandeurs d'emploi résidents bénéficiant de l'indemnité de chômage complet s'établit à 10.234, soit une diminution de 9.7 % sur un an¹.

Le nombre de demandeurs d'emploi résidents ayant le statut de reclassement professionnel et bénéficiant de l'indemnité d'attente ou de l'indemnité professionnelle d'attente s'élève, quant à lui, à 1.632, équivalant à une hausse de 7,7 % sur un an².

Le nombre de résidents bénéficiaires d'une mesure en faveur de l'emploi s'établit à 4.449, valeur qui demeure quasiment stable (+0,5 %) par rapport à février 2025.

En ce qui concerne les non-résidents, l'ADEM comptait, à la fin du mois de février, 4.246 demandeurs d'emploi disponibles inscrits, ce qui représente une augmentation de 24,5 % sur un an. Parmi eux, 56,8 % ont le statut de personne en reclassement professionnel externe et sont donc éligibles, aux mêmes conditions que les résidents, à des aides financières versées par l'ADEM. Pour cette catégorie-là, la hausse du nombre d'inscrits sur un an est de 10,9 %. La deuxième catégorie de non-résidents inscrits à l'ADEM concerne des personnes qui s'inscrivent comme demandeur d'emploi à titre purement volontaire, sans bénéficier d'aides financières. Cette catégorie représente 1.834 personnes au 28 février 2026, soit 43,2 % des demandeurs d'emploi non-résidents. La hausse du nombre de ces personnes continue d'être particulièrement marquée, comme déjà observé les mois précédents, et s'élève aujourd'hui à 48,5 % par rapport à février 2025.

904 non-résidents se sont inscrits comme nouveaux demandeurs d'emploi en février 2026, ce qui représente une hausse de 21,7 % sur un an.

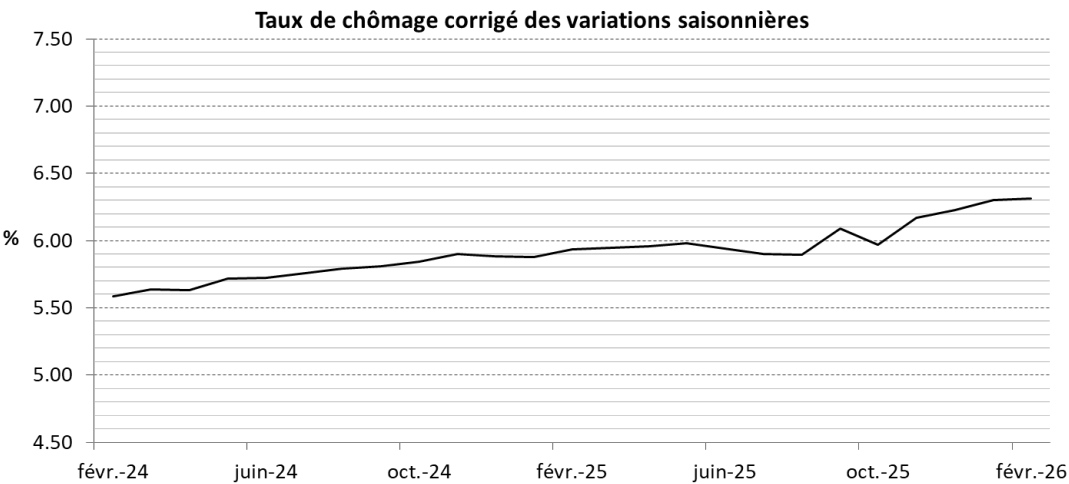
1.086 demandeurs d'emploi non-résidents et ayant le statut de personne en reclassement professionnel externe ont touché des indemnités de chômage complet au 28 février 2026, ce qui représente une faible baisse de 0,7 % sur un an. A côté des bénéficiaires de chômage complet, 1.808 demandeurs d'emploi non-résidents et ayant le statut de reclassement professionnel externe ont bénéficié du versement d'une indemnité d'attente ou d'une indemnité professionnelle d'attente au 28 février 2026, ce qui représente une augmentation de 7,8 % sur un an.

En février 2026, les employeurs ont déclaré 3.371 postes vacants à l'ADEM, soit 3,2 % de moins comparé à février 2025. Le stock d'offres d'emplois disponibles fin février 2026 s'établit à 6.810 unités, ce qui constitue une baisse

¹ Cf. note méthodologique sur la complétude et la consistance des données relatives aux bénéficiaires de l'indemnité de chômage complet, de l'indemnité d'attente et de l'indemnité professionnelle d'attente, en fin du présent communiqué.

² Voir note précitée.

de 5,4 % sur un an.. Les métiers de la comptabilité (catégorie ROME M12), du second œuvre (catégorie F16) et du secrétariat et assistance (catégorie M16) enregistrent la plus forte diminution par rapport à l'année précédente.



Source: STATEC

	Février 2026	Part	Février 2025	Variation sur un an	
		%			%
1. Demandeurs d'emploi					
Demandeurs d'emploi résidents disponibles	21 038		19 460	1 578	8,1
Demandeurs d'emploi résidents en mesure	4 449		4 429	20	0,5
Demandeurs d'emploi non-résidents disponibles	4 246	100,0	3 410	836	24,5
Non-résidents à capacité de travail réduite	2 412	56,8	2 175	237	10,9
Non-résidents sans statut spécifique	1 834	43,2	1 235	599	48,5
Ouvertures de dossiers	3 457	100,0	3 255	202	6,2
Résidents	2 553	73,9	2 512	41	1,6
Non-résidents	904	26,1	743	161	21,7
2. Demandeurs d'emploi indemnisés*					
Bénéficiaires du chômage complet	11 320	100,0	12 422	-1 102	-8,9
Résidents	10 234	90,4	11 328	-1 094	-9,7
Non-résidents à capacité de travail réduite	1 086	9,6	1 094	-8	-0,7
Bénéficiaires d'une indemnité d'attente ou d'une indemnité professionnelle d'attente	3 440	100,0	3 178	262	8,2
Résidents	1 632	47,4	1 516	116	7,7
Non-résidents	1 808	52,6	1 662	146	8,8
3. Offres d'emploi					
Postes vacants déclarés à l'ADEM au cours du mois	3 371		3 482	-111	-3,2
Postes vacants disponibles en fin du mois	6 810		7 202	-392	-5,4

*Données provisoires, susceptibles de révision au cours des prochains mois.

Un **demandeur d'emploi résident disponible** est une personne inscrite à l'ADEM qui réside sur le territoire luxembourgeois et qui, à la date du relevé statistique, n'est ni en emploi, ni affectée à une mesure pour l'emploi, ni en congé de maladie ou de maternité.

Un **demandeur d'emploi résident en mesure** est une personne inscrite à l'ADEM qui réside sur le territoire luxembourgeois et qui, à la date du relevé statistique, est affectée à une mesure pour l'emploi.

Un **demandeur d'emploi non-résident disponible** est une personne inscrite à l'ADEM qui ne réside pas sur le territoire luxembourgeois et qui, à la date du relevé statistique, n'est ni en emploi, ni affectée à une mesure pour l'emploi et ni en congé de maladie ou de maternité.

Un **demandeur d'emploi à capacité de travail réduite** est une personne qui bénéficie d'une décision de reclassement externe en application des articles L.551-1 et suivants du Code du travail.

Un **bénéficiaire de l'indemnité de chômage complet** est une personne inscrite à l'ADEM et qui est indemnisée en application des article L. 521-1 et suivants du Code du travail.

Un **bénéficiaire d'une indemnité d'attente ou d'une indemnité professionnelle d'attente** est une personne inscrite à l'ADEM et indemnisée en application de l'article L. 551-5 du Code du travail.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi résidents disponibles et la population active résidente.

Note méthodologique : recalcul des bénéficiaires de l'indemnité de chômage complet et des bénéficiaires de l'indemnité d'attente / indemnité professionnelles d'attente

La comptabilisation du nombre de bénéficiaires de l'indemnité de chômage complet, de l'indemnité d'attente et de l'indemnité professionnelle d'attente a été impactée par des changements majeurs dans les systèmes informatiques de l'ADEM effectués en novembre 2025. Pour cette raison, la publication des « chiffres-clés » en décembre 2025, janvier 2026 et février 2026 a été accompagnée par une mention particulière informant les lecteurs de ces impacts pouvant durer quelques mois. Les travaux d'adaptation ont pu être réalisés au cours du mois de mars 2026 et la publication actuelle est désormais à nouveau complète pour ce qui concerne les bénéficiaires de l'indemnité de chômage complet. S'agissant du nombre des bénéficiaires de l'indemnité d'attente et de l'indemnité professionnelle d'attente, les travaux de vérification sont en cours de finalisation. Des adaptations mineures pourraient ainsi encore être apportées dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, l'ADEM complète désormais sa manière de publier les données relatives aux bénéficiaires d'aides financières. En effet, jusqu'à présent, elle publiait en fin de mois le nombre de personnes indemnisées dont la date statistique se situait entre la date de début et la date de fin du droit à indemnisation. Or cette méthode ne permettait pas de visualiser les cas de paiements réalisés rétroactivement à la suite d'une décision d'octroi de l'indemnité. Par exemple, une personne éligible au chômage complet au mois M pouvait se voir formellement octroyer cette aide financière au mois M+1, le temps de l'instruction de son dossier, sans par conséquent être comptabilisée dans les données statistiques du mois M. Désormais, l'ADEM procèdera chaque mois à une révision rétroactive du nombre de bénéficiaires d'aides financières.

Afin de garantir une meilleure cohérence statistique, un recalcul *a posteriori* des données a donc été réalisé. Les séries statistiques relatives aux bénéficiaires de l'indemnité de chômage complet et de l'indemnité d'attente / indemnité professionnelle d'attente, remontant à 2006, ont ainsi été révisées afin d'assurer une comptabilisation plus fiable, y compris en cas de paiements rétroactifs.

Ces données seront désormais mises à jour mensuellement de manière rétroactive et publiées sur la plateforme Open Data.

Des tableaux interactifs plus détaillés portant sur les données susmentionnées se trouvent dans la rubrique « Chiffres-clés » sur le site internet de l'ADEM (<https://adem.public.lu/fr/marche-emploi-luxembourg/statistiques/chiffres-cles-adem.html>). Des données brutes sont également disponibles sur le Portail des statistiques (<http://www.statistiques.public.lu>) via le portail « Open Data » (<https://data.public.lu/fr/datasets/chiffres-cles-de-ladem/#resources>)

Les données de mars 2026 seront publiées le 20 avril 2026.

Contact : François-Xavier Borsi | 247-85485 | Francois-Xavier.Borsi@adem.etat.lu